Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication interministérielle

Papeete, le 14 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un second agrément au titre de la défiscalisation nationale vient d'être attribué à la société VICART, connue sous l'enseigne commerciale TURA ORA, pour la construction et l'équipement de sa nouvelle usine

Après un agrément octroyé à la société VICART en décembre 2017 pour la première tranche du programme de construction et d'équipement d'une usine, un nouvel agrément vient d'être attribué pour les investissements réalisés par l'entreprise en 2018 dans le cadre de ce projet.

Spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de cuves et citernes issues du rotomoulage et de la chaudronnerie, la société souhaite déplacer son centre d'activité dans la vallée de Hamuta à Pirae afin de disposer d'un espace mieux adapté à ses activités et modernisé.

L'usine sera notamment équipée d'un système de découpe à commande numérique et d'une machine de rotomoulage.

Le montant global de ces investissements se chiffre à 119 millions Fcfp et l'aide fiscale allouée s'élève à près de 43 millions Fcfp.

Contact Presse
communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr